Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté du 5 mai 2023 portant répartition des postes offerts au concours d'internat en odontologie à titre européen au titre de l'année universitaire 2023-2024

NOR : *SPRH2311778A*

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de la santé et de la prévention en date du 5 mai 2023, le nombre de postes offerts au concours d'internat en odontologie à titre européen au titre de l'année universitaire 2023-2024 est fixé par spécialité, par interrégion et par centre hospitalier universitaire de rattachement selon la répartition prévue en annexe I.

ANNEXE I

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS EN DES D'ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE, EN DES DE MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE ET EN DES DE CHIRURGIE ORALE AU CONCOURS D'INTERNAT EN ODONTOLOGIE À TITRE EUROPÉEN AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

INTERREGIONS et CHU	ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE	MEDECINE BUCCO-DENTAIRE	CHIRURGIE ORALE
ÎLE-DE-FRANCE			
Assistance Publique Hôpitaux de Paris	1	1	1
NORD EST			
Nancy	1	1	0
Reims	0	3	2
Strasbourg	0	3	0
NORD OUEST			
Lille	0	0	0
OUEST			
Brest	0	0	1
Rennes	0	0	1
AUVERGNE-RHONE-ALPES			
Hospices Civils de Lyon	1	0	0
SUD-OUEST			
Bordeaux	1	0	0
SUD			
Montpellier	1	0	0
Assistance Publique Hôpitaux de Marseille	0	0	0
TOTAL	**5**	**8**	**5**